

Le Plan de Qualification Ministériel 2015 à 2017 (PQM) entérine l'austérité budgétaire

PQM : Promotions en Quantité Minorée

Outre les mesures de promotions prévues dans les Statuts particuliers, des possibilités supplémentaires sont présentées chaque année dans le cadre du Plan de qualification ministériel. La réunion s'est tenue le 10 mars 2015. Elle a été l'occasion de constater que, aux Finances, l'austérité était de mise et qu'aucune catégorie, ni aucun grade ne serait épargné dans l'ensemble des directions.

Les agents de la DGFIP, qui ont connu des bouleversements dans leur vie professionnelle d'une ampleur non égalée depuis 2009 et qui vont bientôt subir les effets de la réforme territoriale, vont

pouvoir constater en quoi consiste la reconnaissance ministérielle puisque les taux de promotions sont en chute libre et ont été divisés par deux depuis 2011.

DGFIP - Promotions inter-catégorielles (Changement de corps)

Promotions	Année 2015	Année 2014	Taux de régression 2015/2014	Pour mémoire années 2009 à 2011
- de B en A	100	148	48 %	247 / an
- de C en B	250	478	91 %	817 / an

DGFIP - Promotions intra-catégorielles (Changement de grade) Catégorie C

Taux Pro/Pro 2011	2015			2016			2017		
	Promouv.	Taux	Promos	Promouv.	Taux	Promos	Promouv.	Taux	Promos
Agents techniques principaux des Finances Publiques de 1 ^{re} classe									
0 %	78	29 %	22	78	27 %	21	78	25 %	20
Agents techniques principaux des Finances Publiques de 2 ^e classe									
55 %	125	35 %	44	101	30 %	30	104	25 %	26
Agents techniques des Finances Publiques de 1 ^{re} classe									
66 %	319	40 %	127	225	35 %	79	181	30 %	54
Agents administratifs principaux des Finances Publiques de 1 ^{re} classe									
33 %	2770	26 %	720	3016	25 %	754	2981	25 %	746
Agents administratifs principaux des Finances Publiques de 2 ^e classe									
55 %	2388	35 %	835	2163	30 %	649	2118	25 %	530
Agents administratifs des Finances Publiques de 1 ^{re} classe									
66 %	51	40 %	20	98	35 %	34	87	30 %	26

Catégorie B

Taux Pro/Pro 2011	2015			2016			2017		
	Promouv.	Taux	Promos	Promouv.	Taux	Promos	Promouv.	Taux	Promos
Contrôleurs principaux des Finances Publiques									
21 %	7636	11 %	839	8615	10 %	862	9711	10 %	971
Contrôleurs des Finances Publiques de 1 ^{re} classe									
29 %	10046	20 %	2009	10079	19 %	1915	9781	18 %	1761
Géomètres – cadastreurs principaux des Finances Publiques									
60 %	171	19 %	32	156	17 %	27	145	15 %	21
Géomètres – cadastreurs des Finances Publiques									
80 %	88	20 %	18	100	19 %	19	111	18 %	20

Catégorie A

2015			2016			2017		
Promouvables	Propositions	Promotions	Promouvables	Propositions	Promotions	Promouvables	Propositions	Promotions
Inspecteurs divisionnaires de classe normale des Finances Publiques								
8239	15 %	1235	8299	14 %	1162	8440	13 %	1097
Inspecteurs divisionnaires hors classe des Finances Publiques								
1577	24 %	378	1702	23 %	391	1805	22 %	398
Inspecteurs Principaux des Finances Publiques								
19203	1 %	192	20954	1 %	209	20954	1 %	210
Administrateurs adjoints des Finances Publiques								
3334	4 %	133	3390	4 %	135	3448	4 %	138

Où en est le correctif de B en A ?

Malgré les communiqués de victoire d'une organisation syndicale et les tentatives de récupération avant les élections professionnelles de décembre 2014, le reclassement des inspecteurs promus de B en A en 2006 reste toujours au point mort.

FO, qui avait été la première organisation syndicale à porter le dossier, a relancé le Secrétaire Général des Ministères Financiers puisque la Fonction Publique semble sourde dans ce dossier, malgré des promesses de trouver une solution faites par Marylise LEBRANCHU, il y a plus de deux ans.

Sans s'engager davantage, le Secrétaire Général des Ministères financiers a donc renvoyé le suivi du dossier une fois encore vers un groupe de travail, présidé cette fois-ci par Mme BRAUN-LEMAIRE, nouvelle directrice adjointe.

Pour FO, une solution équitable pour tous doit être trouvée sans délai.